

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 89 (1963)
Heft: 6: Exposition nationale, Lausanne 1964, fascicule no 1

Artikel: Parti architectural du secteur du port
Autor: Saugey, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-66312>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Parti architectural du secteur du port

par M. J. SAUGEY, architecte, chef d'équipe



Fig. 27. — Maquette du secteur du port (La Suisse touristique).

Le programme définitif donné par la Direction de l'Exposition a conduit à la création d'une zone spéciale, dite provisoirement « du port », réservée à la détente, à la distraction, à l'amusement des visiteurs, à la restauration et aux jeux.

Toute exposition et tout secteur d'exposition doit contenir des éléments caractéristiques, puisés aux sources, de façon à en justifier la réalisation et la mission. Ce secteur ne doit pas échapper à cette règle impérieuse.

Des suggestions variées ont été proposées pour que des thèmes adéquats rendent le tout valable. Parmi celles-ci, l'activité touristique, le tourisme tout court, l'accueil, avec tous leurs prolongements dans l'industrie touristique et hôtelière, peuvent être retenus et constituent une structure satisfaisante, pour réaliser le but poursuivi par la création du secteur.

Le parti architectural est issu de trois conditions maîtresses :

1. De l'idée initiale du multicellulaire, tout d'abord ; ensuite des crédits limités et modestes par rapport aux autres grandes expositions, qui déterminent la recherche d'éléments standard, par opposition aux grands pavillons et morceaux de bravoure habituels.
2. Le site, surface de terrain entre le lac et une immense futaie de hauts arbres, entourant un nouveau port de batellerie, dans une position majeure par rapport au Léman.
3. La nécessité d'un support architectural léger, reflétant l'un des aspects les plus caractéristiques d'une exposition : le provisoire ; un support élégant, agréable et concourant à mettre en valeur thèmes et applications.

Le cirque et sa tente constituent certainement un des éléments les plus frappants du spectacle itinérant, donc du provisoire.

L'autre élément caractéristique découlant du plan d'eau est la voile. En utilisant les possibilités qu'offre ce matériau, pour couvrir ou abriter, nous avons obtenu un parti architectural valable, permettant de souscrire à toutes les conditions imposées, tout en réalisant l'élégance des formes.

Le secteur est divisé en trois parties :

- les montagnes : « Neiges et rocs »,
- le Plateau, le Jura et le Sud : « Eaux et couleurs » ;
- les villes : « Carrefours et lumières ».

La première section sera traduite par de grandes voiles s'élevant lentement, puis de plus en plus rapidement, et formant une sorte de pyramide, placée sur une sorte de plateau à environ 3 m au-dessus du sol.

Dans les deux autres sections, des voiles tendues

s'harmoniseront avec celles des voiliers, s'élançant à 12 ou 15 m.

Tous les éléments d'exposition et d'exploitation seront répartis librement, sous la douce lumière des tissus colorés, dans un ordre conforme à une suite thématique suggestive, dont l'expression se trouvera résolue tout au long d'une sorte de chemin haut, galerie-terrasse à plusieurs niveaux.

Cette galerie partira du niveau de la place de « Neiges et Rocs » et reliera, en descendant lentement vers le lac, toutes les voiles.

Tout est recherché pour obtenir sous des formes et des expressions diverses des ambiances toniques et gaies.

Sur une petite île artificielle, le casino, élément propre à l'économie touristique et hôtelière, constituera l'un des éléments architecturaux permettant d'ordonner le plan d'eau du port.

RÉALITÉS ET RÉALISATIONS A L'EXPOSITION NATIONALE SUISSE

par R. DELAPIERRE

Si l'on interroge le Suisse moyen, même le Lausannois qui vit à proximité des travaux, si l'on questionne le Suisse cultivé, voire l'économiste et le technicien sur ce qu'ils pensent et savent de l'Exposition nationale à moins de deux ans de l'ouverture de ses portes, on en viendrait à constater combien il est difficile, à notre époque de haute conjoncture, où toute attention est portée sur une réussite immédiate, de distinguer l'essentiel du secondaire, de prendre conscience de l'importance très relative de nos faits et gestes personnels, et de la nécessité de les intégrer dans leur contexte, comme chaque pierre d'un bâtiment contribue à son édification.

En soi-même, une manifestation comme l'Exposition nationale suisse ne saurait avoir la prétention d'appartenir à l'essentiel de l'histoire d'une génération. Ce qui, en revanche, donne à l'événement tout son sens et sa grandeur, c'est la prise de conscience à laquelle il nous invite, ainsi que ses prolongements possibles sur le plan des réalités impalpables et des réalisations concrètes ; alors que les progrès de la science et de la technique, ainsi que le mouvement d'intégration européenne nous placent au seuil d'une époque nouvelle il est indispensable que nous soyons invités à « repenser » notre pays, ses institutions et ses buts.

Trop souvent un trop grand nombre de nos concitoyens paraissent être rebutés par tout ce qui leur apparaît comme des « vues de l'esprit ». Si idéale que leur apparaisse l'œuvre, ils auraient de la peine à y collaborer, faute de « croire » ; or, pour croire, il ne suffit pas d'entendre... il faut voir et toucher. Le mérite des réalisateurs de l'Exposition nationale est d'autant plus grand ; c'est au fur et à mesure des démonstrations et des preuves apportées qu'ils réussissent à convaincre, à réchauffer, à enthousiasmer peu à peu les plus hésitants.

Cet élan, cette unanimité, voilà le premier « miracle » de l'Exposition nationale suisse. Depuis la dernière mobilisation générale, le peuple suisse n'a pas eu l'occasion de marcher d'un seul cœur pour affirmer quelque chose qu'il estime digne d'être défendu.

La leçon de l'Exposition nationale suisse de 1939 s'est prolongée et porte encore des fruits, dont le nombre et la qualité sont évidemment insaisissables. Le seront aussi, en grande partie, les principaux prolongements de l'Exposition de 1964 ; ils n'en seront pas moins évidents. Après avoir relevé l'enthousiasme naissant en faveur d'une œuvre commune, nous avons hâte d'étayer par quelques exemples concrets une affirmation qui pourrait paraître gratuite. S'il est une lapalissade de souligner que tous les cantons collaborent dans le cadre de nombreuses commissions, on ignore peut-être que les organes exécutifs de l'Exposition nationale suisse groupent des ressortissants de toutes les régions du pays ; le cas est assurément unique. Souvent, les gens des diverses parties de notre pays se connaissent mal, malgré les facilités d'échanges ; il n'est pas inutile que des Appenzellois soient amenés à collaborer avec des Genevois, des Valaisans avec des Bâlois et des Grisons avec des Neuchâtelois. Ajoutons à cela les bonnes volontés suscitées dans tout le pays par une large répartition du portefeuille des commandes de travaux. Mais, il y a plus que cela : au sein des commissions d'exposants sont amenés à travailler ensemble des gens de secteurs qui n'avaient rien de commun, sinon des entreprises par tradition farouchement concurrentes ; ces dernières — nous pensons à de grandes organisations du secteur alimentaire — ont souvent spontanément abandonné leur hostilité pour « construire » ensemble. Dans l'industrie de l'emballage où, jusqu'ici, aucun contact n'existait entre les différentes branches, l'Exposition nationale est parvenue à susciter une collaboration